

Le mot du président

SENSIBLES À NOTRE ENVIRONNEMENT



Le Dr John Diggins

Quand on habite comme moi en Colombie-Britannique, on ne peut oublier l'importance du respect et du maintien de notre environnement physique. Quand je regarde de l'autre côté du bras de mer Burrard à Grouse Mountain, je m'étonne toujours de la beauté des environs de Vancouver. Comme beaucoup de Canadiens le savent, la «belle Colombie-Britannique» — comme l'indique notre plaque d'immatriculation — est le foyer d'un mouvement environnementaliste puissant, et ses citoyens sont généralement très conscients de la fragilité de l'environnement physique.

La récente tragédie de Walkerton, où au moins 14 personnes sont décédées après avoir bu de l'eau contaminée par une souche virulente d'E. coli, nous rappelle combien l'équilibre entre nous et notre environnement physique est fragile. La couverture médiatique, l'agitation publique et les poursuites judiciaires qui ont suivi la tragédie nous rappellent aussi que la société tolère de moins en moins

ceux qui, par leurs agissements, mettent les autres en péril en polluant l'environnement.

Dans un mot précédent, j'ai écrit que le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) envisageait d'établir des standards pancanadiens pour pallier la pollution au mercure. On a demandé aux cabinets dentaires — entre autres sources potentielles de pollution — de réduire la quantité de déchets d'amalgame qui s'infiltreraient dans les égouts. Dans ce mot, j'ai agréé aux standards pancanadiens, prévenu que nous avons besoin de plus d'information sur l'étendue de la question des déchets d'amalgame et espéré que la place de l'amalgame dans l'arsenal des dentistes ne serait pas remise en question. J'ai également offert les services de l'ADC pour aider les ministres dans l'élaboration et la mise en place d'un nouveau standard sur les déchets d'amalgame.

Le CCME, composé des ministres de l'environnement des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, s'est réuni à Québec au début de juin et a approuvé en principe un standard pancanadien sur l'élimination des déchets d'amalgame. Ce standard prendra vigueur quand les ministres se réuniront de nouveau en novembre. Vous pouvez lire le contenu du standard sur le site Web du CCME (<http://www.ccme.ca>).

D'ici 2005, les dentistes devront réduire de 95 % la quantité de déchets d'amalgame déversés dans l'environnement. Cette réduction se fera par des actes volontaires et reposera sur les pratiques meilleures de gestion des déchets d'amalgame. Autrement dit, nous devons installer des séparateurs d'amalgame et prévoir l'élimination appropriée des déchets qui s'accumulent dans ces séparateurs.

Les ministres reconnaissent que des initiatives locales de gestion des déchets d'amalgame sont déjà mises en place (p.ex., à Montréal, à Toronto et à Victoria) et qu'un ensemble de règles disparates serait un véritable cauchemar pour les dentistes du pays — d'où le besoin d'un standard pancanadien.

Le rôle de l'ADC dans la mise en application du standard pancanadien est de

coopérer avec Environnement Canada dans le cadre d'un comité de travail pour discuter de l'adoption de meilleures pratiques de gestion des déchets d'amalgame. Le processus se traduira par un protocole d'entente entre Environnement Canada et l'ADC, qui devrait être en place d'ici la fin de 2000. Une des premières choses que nos représentants montreront aux agents d'Environnement Canada sera l'importance d'établir clairement des taux de base pour mesurer la réduction de 95 %.

Je suis d'avis que plusieurs conclusions importantes doivent être tirées des relations qu'entretient la profession dentaire avec le gouvernement à ce sujet. Premièrement, le gouvernement reconnaît que nous contribuons de manière significative à l'élaboration de standards qui serviront à la fois le public et la profession. Deuxièmement, il juge la profession sensible à l'environnement — une raison pour laquelle le public canadien la tient en grande estime. Troisièmement, il est bon que la profession adopte une position unifiée sur la façon de résoudre des questions aussi importantes que les déchets d'amalgame. L'ADC est l'organisme le mieux placé pour coordonner l'élaboration d'une telle position et aussi le mieux équipé pour la présenter au gouvernement fédéral et aux Canadiens.

Le travail sur la question a vraiment mis en lumière l'importance du double mandat de l'ADC qui est de servir la profession et le public. Certains affirmèrent avec cynisme qu'un organisme ne peut pas servir à la fois les intérêts du public et les siens. Je ne suis pas d'accord. Je pense que, en réglant entre autres la question des déchets d'amalgame, l'ADC prouve qu'elle est essentielle à la profession dentaire canadienne et aux Canadiens quand il s'agit de prendre position pour optimiser la santé bucco-dentaire de ses concitoyens.

*John Diggins, B.Sc., DMD, MSD
Président de l'Association dentaire
canadienne*